



Vendredi 11 mai 2018

**FEDERATION SYNDICALE des activités  
postales et de télécommunications**  
25/27 rue des Envierges 75020 PARIS  
Tél 01 44 62 12 00  
Fax 01 44 62 12 34

# Mardi 22 mai...

## en grève pour nos salaires et contre les attaques antisociales !

Le “rendez-vous” salarial avec le gouvernement est fixé au mois de juin ☐ Mardi 22 mai, toutes les fédérations de fonctionnaires appellent à la grève ☐ Mais les projets du gouvernement concernant les services publics, une seconde journée de solidarité et les retraites seront aussi sur la table ☐ Les appels à l’action peuvent et doivent dépasser les seuls fonctionnaires ☐ SUD appelle le public et le privé à se mobiliser sur cette date !

### **Pouvoir d’achat, la décrue...**

Si l’on met de côté les deux fois 0,6 % de juillet 2016 et février 2017, les fonctionnaires sont à la diète depuis juillet 2005 !

Or, sur cette période 2005-2018, l’inflation a progressé d’un peu plus 9 %. A l’arrivée, environ 8 % de perte de pouvoir d’achat si l’on accepte la méthode de calcul de l’inflation, très contestable.

Le gouvernement nous repasse en boucle la suppression de la taxe d’habitation. En boucle, oui, car il n’a rien d’autre à vendre. Car même la baisse des cotisations sociales s’est résumée pour les fonctionnaires à la création d’une indemnité compensatrice... pour ne pas perdre d’argent !

Et on n’oublie pas le jour de carence en cas de maladie qui fera perdre quelques journées par année à des collègues... Bref, côté baisse du pouvoir d’achat, on a déjà donné !

### **Etre en grève massive le 22 mai !**

Le 22 mai, il ne faudra pas hésiter : il faudra être en grève massive le mardi 22 mai !

En effet, les premières déclarations du ministre laissent clairement entendre qu’il n’y aura rien à négocier, sauf à faire (dixit Darmanin) “du rattrapage salarial sur un certain nombre de métiers de la catégorie C “ (APN1, APN2, Préposé à la Poste).

De qui se moque-t-il ? Les mesures de revalorisation des grilles indiciaires de la Fonction publique prévues cette année ont été repoussées à 2019 ! Sur ce sujet, le gouvernement et la direction de la Poste nous jouent à peu près la même musique (voir au dos) !

### **Les services publics au pilon !**

Le gouvernement prépare aussi “sa” réforme de l’Etat avec départs volontaires à la clé, cession d’activités au privé, 120000 suppressions d’emplois sur 5 ans alors que des services sont déjà à bout de souffle (Hôpitaux, EHPAD, services communaux...).

### **... et tous les régimes de retraites dans le collimateur !**

Côté réforme des retraites, les “négociations” ont débuté il y a deux semaines avec les “grandes centrales syndicales”. Ce qui signifie que Solidaires - et donc SUD-PTT - n’est pas de la partie...

L’enjeu : fusionner en 2019 tous les régimes de retraites (notamment celui des fonctionnaires et du régime général des salarié-es) en un régime unique. Le gouvernement nous vend à tour de bras qu’il serait du coup “universel” et plus lisible car dans un système de retraites par point, on connaîtrait chaque année le nombre de points acquis.

Escroquerie : car ce qui compte au bout du bout, c’est la valeur du point. **Et cette valeur, elle n’est connue qu’à la liquidation (le versement) de la retraite !**

### **Ensemble public / privé !**

Notre intérêt commun, fonctionnaires ou salarié-es, c’est d’être ensemble dans l’action et dans la rue. Les projets qui s’annoncent interdisent le saucissonnage des journées d’action.

**Alors le 22 mai : en grève et nombreux et nombreuses dans les manifestations !**

## Les retraites, c'est maintenant !

Le gouvernement vient de réaffirmer sa volonté de présenter son projet de loi avant l'été 2019. Autant dire que tout sera ficelé bien avant.

Il s'agit de supprimer tous les régimes (de base et ceux dits complémentaires) pour y substituer un régime unique "universel".

Entre deux options, celle qui semble l'emporter est la création d'un régime par points.

L'argument massue du pouvoir va maintenant passer en boucle : « *tous ces régimes de retraite différents, c'est compliqué. Avec un régime par points, c'est simple et lisible : tout au long de votre carrière, vous accumulez des points* ».

Or, ce sont nos régimes actuels qui sont « lisibles » et qui permettent de savoir ce que l'on touchera à la retraite.

Pour les fonctionnaires, la retraite se calcule sur 75 % du traitement lié au dernier indice détenu (en cas de taux plein, sinon proratisée au nombre de trimestres), le nombre de trimestres nécessaires dépend de l'année de naissance et une décote est opérée à raison de 1,25 % par trimestre manquant.

Pour les salarié-es, la retraite se calcule sur 50 % (au taux plein, sinon proratisation) des 25 meilleures années. Année de naissance et décote : mêmes principes, mêmes calculs.

Ce sont des régimes dits à « prestations définies » car on peut les calculer à l'avance avec les paramètres décrits ci-dessus...

Or, avec un régime par points, c'est l'inverse ! On connaît son nombre de points mais le montant de la retraite est connu l'année de la liquidation car c'est la valeur du point qui détermine son montant. Et celle-ci est ajustée chaque année en fonction de l'équilibre du régime.

La réforme des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO a abouti en 2016 à créer un bonus-malus : même avec un taux plein du régime général, la personne qui demandera la liquidation de sa retraite complémentaire aura un malus de 10 % pendant trois ans !

Une des différentes façons de faire baisser la valeur du point...

## Grilles indiciaires: la réforme au rabais...

Alors que le décret prévoyant un transfert d'une partie du complément de rémunération en points d'indice n'est pas encore paru, le Siègre organisait le 2 mai une nouvelle plénière. Au menu : la transposition des mesures catégorielles de la Fonction publique dans les grilles de la Poste. Pour un début, c'est très mal barré !

La réforme Fonction publique prévoit un reclassement de tous les fonctionnaires dans de nouveaux grades et de nouvelles grilles. Le reclassement permet d'obtenir quelques points d'indice sur la période 2018-2020. Très peu de points et c'est pour cette raison que Solidaires n'avait pas signé l'accord mais avec les propositions de la Poste, on frôle le zéro. Dans les grilles Fonction publique, le gain pourra aller jusqu'à 60, 80 voire 100 euros en 2020 alors que la Poste veut se contenter d'appliquer les mesures FP... déjà prévues et actées pour 2017 ! Ce qui donne deux points d'indice aux ATG1 et ATG2 (9,37 euros par mois) ! D'autres arnaques existent sur lesquelles nous reviendrons mais, pour SUD-PTT, il n'est pas question de négocier au rabais !

**Toutes les mesures prévues en 2019 et 2020 doivent être transposées dans nos grilles indiciaires !**

## NAO (1) : baisse du pouvoir d'achat !

Les faits sont têtus. Les chiffres, encore plus. Alors que l'inflation 2018 est prévue à 1,2 %, des syndicats signataires de l'accord mettent en avant des augmentations de 1,53 %. Comment en arrive-t-on à ce chiffre ? Mystère ! L'augmentation de 0,75 % au 1er avril étant en-deçà de ce 1,2 %, les signataires et le Siègre ont prévu une "prime talon" de 220 euros brut pour les agents qui n'atteindront pas cette somme "grâce" au 0,75 % d'avril.

Exemples : un ACC 21 avec 6 ans d'ancienneté percevra 152,26 euros (les 0,75 % d'avril) et 20,15 euros (complément de rémunération revalorisé de 1 % au 1er juillet). La Poste va donc lui verser un complément de 47,60 euros. 220 euros rapportés au salaire annuel de 20301 euros, ça fait 1,08 % d'augmentation ! Pour un ACC12 avec la même ancienneté, cela fera 1,18 % d'augmentation. Oui, un mystère... pré-électoral ?

## NAO (2) : le jour de carence, pour un an !

Lors de la dernière plénière des négociations salariales, les responsables du Siègre ont sorti de leur chapeau la recette magique pour faire signer un accord : « *on propose de compenser la journée de carence pour un an* ». Et par magie, on trouve des signataires alors que le jour de carence n'avait même pas été appliqué depuis le 1er janvier. Comme cette mesure ne dure qu'un an, sa reconduction pèsera lourdement sur les autres sujets les années suivantes, notamment les augmentations salariales ! Un choix plus que surprenant des signataires alors qu'à Orange, la direction a pris la même mesure (sans accord !) et pour une durée indéterminée. Comme on dit, y'a pas photo...

**Le combat contre cette réforme des retraites commence dès maintenant !**

**Au centre de ce combat aussi, les remises en cause des réformes passées (augmentation des trimestres, décote, indexation des pensions sur les prix...) et l'égalité hommes - femmes !**

**Le samedi 26 mai, date d'appel à manifester dans toute la France, nous serons toutes et tous, en masse, aussi dans la rue pour dire non à ce projet phare de Macron !**